



Le dicton du mois
« Crapaud qui chante en février a l'hiver derrière lui.

ÉDITO

La Nouvelle Année démarre comme celle qui se termine... Le Covid est sur toutes les lèvres et dans toutes les têtes.

En ce début d'année, de nombreux foyers sont touchés plus au moins gravement et un grands nombres d'entreprises locales sont à l'arrêt et l'épidémie ne s'arrête pas pour autant... c'est malheureux.

La bonne nouvelle en ce début d'année est que les journées rallongent petit à petit et février, nous l'espérons, nous permettra de sentir le printemps arriver car cette année, l'hiver aura été rude, long et particulièrement froid...

Côté travaux, le rythme est bon grâce à des équipes rigoureuses et professionnelles. L'ensemble des salles d'eau SCALIS seront terminées courant mai 2022 si le covid ne s'installe pas trop chez les artisans et nous ferait perdre quelques jours d'arrêt dû aux périodes d'isolement par ci et par là.

Vous trouverez en page 2 le planning d'intervention du mois de février/mars 2022 pour les appartements SCALIS et OPAC.

Nous vous souhaitons un très agréable mois de février et vous adressons à nouveau, nos sincères voeux de joie et de santé pour cette nouvelle année !!

Dans tous les cas, je vous l'assure, nous ferons le maximum pour que ce début d'année soit le plus normal possible avec, nous espérons, la reprise des repas dansants dès mars 2022.

Prenez soin de vous et profitez des quelques éclaircies... Attention le froid peut revenir à tout moment !

N'oubliez pas d'informer vos proches de notre nouveau site internet.

www.residencesdes3roues.fr

Damien de Bellevue



Les animations sont ouvertes aux personnes extérieures munies de leurs passes sanitaires, dans le respect des gestes barrières avec le port du masque obligatoire.

LUNDI 15h00 → Loto (2,50 €)

MARDI 15h00 → Petit Bac

MERCREDI 15h00 → Atelier créatif

16 février à 15h00 → Messe

JEUDI 11h00 → Gymnastique douce

JEUDI 15h00 → Marche ou chorale

VENDREDI 15H00 → Questions sans Champions

Courses à domicile :

Commandes : le 11/02 & 25/02

Livraisons : le 15/02 & 01/03



LES TRAVAUX

SALLES D'EAU - SCALIS

- Les travaux continueront à avancer à bon rythme dans la résidence principale. Ils se dérouleront comme suit:

Du 24/01 au 18/02 → app 2, 12, 23 et 33

Les délogements s'effectueront comme suit

- Mme Bénis → app 2 aile droite
- Mme Renault → app 14
- Mr Barnier → app 24
- Mr Plissonneau → app 1 aile gauche

Du 21/02 au 11/03 → app 3, 13, 24 et 34

Les délogements s'effectueront comme suit

- Mme Pellerin → app 2 aile droite
- Mme Hassane → app 14
- Mr Migeon → app 1 aile gauche

Du 14/03 au 01/04 → app 4, 14, 25 et 35

Les délogements s'effectueront comme suit

- Mme Simmonet → app 2 aile droite
- Mr Gesnot → app 24
- Mme Beaufiles → app 1 aile gauche

Nous vous remercions de nous prévenir si vous pouvez être accueilli par un membre de votre famille ou par des amis durant la période de travaux vous concernant à savoir 3 semaines.

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - OPAC

- **Tous les appartements** → **vendredi 04 février**
→ Une équipe réalisera des mesures et relevés dans tous les appartements OPAC afin d'établir un **DPE** (diagnostic de performance énergétique). Cela demandera 1/2 heure par appartement.

ARRIVÉE d'un RÉSIDENT

Nous avons l'immense joie d'accueillir Monsieur Jean-Paul Galichon (app 3 - OPAC) courant février en provenance de Limoges.

ANNIVERSAIRES des RÉSIDENTS

Nous souhaitons un très joyeux anniversaire à **Mesdames Yvette Desroses** le 05, **Jeanne Vincent** le 09, **Brigitte Lapouge** le 11, **Danielle Tricoche** le 22 et **Monsieur Robert Dumonteil** le 17 janvier.

ANNIVERSAIRES du PERSONNEL

Parmi l'équipe, nous souhaitons un joyeux anniversaire à **Eugénie Lamarque** le 2 ainsi qu'à **Damien de Bellevue** le 12 février.

CONGÉS DU PERSONNEL

Mathilde Sellier sera en congés le 2 et 8 février 2022.

Eugénie Lamarque sera en congés le 11 et 12 février 2022.

Béatrice Bouloux sera en congés le 21 février 2022.

Damien de Bellevue sera en congés du 10 au 15 février 2022 inclus.

DOCUMENTS

Facture de JANVIER 2022

Vous trouverez votre facture du mois de janvier.
(loyer et repas du 1er au 31 janvier 2022)

(*) *Nous vous remercions par avance de la régler **avant le 15 février 2022***